

Conditions Générales de Vente

Article 1 - Objet et champ d'application

1.1 Objet

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société NC Mobius Retail Consulting (N°SIRET 98944542400017) (« l'Organisme de formation») consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la formation (individuellement ou collectivement le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de formation (la « Formation »). Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

1.2 Champ d'application

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.3 Formations concernées

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des formations dispensées par NC Möbius Retail Consulting, qu'elles soient réalisées en présentiel ou à distance.

1.3.1 Formations présentielles

Les formations présentielles peuvent être réalisées :

- dans les locaux du Client
- dans les locaux de l'Organisme de formation
- dans des locaux tiers loués par l'Organisme de formation pour les besoins de l'action de formation.

1.3.2 Formations distancielles

Les formations distancielles sont réalisées au moyen d'une plateforme ou d'un outil de visioconférence permettant le suivi pédagogique à distance.

Le Client garantit aux participants la mise à disposition du matériel et des conditions nécessaires au bon déroulement de la formation, notamment une connexion internet

stable, un équipement informatique adapté et un accès sécurisé.

Article 2 - Modalités d'inscription

2.1 Formations inter

2.1.1 Modalités d'inscription

La demande d'inscription à une formation inter peut être effectuée par tout moyen écrit (courriel, devis signé, convention de formation, proposition commerciale ou bulletin d'inscription).

La signature du devis, de la proposition commerciale ou de la convention de formation vaut commande ferme et définitive et emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Pour toute commande, NC Möbius Retail Consulting adresse au Client un devis ou une proposition commerciale précisant notamment l'intitulé de la formation, ses objectifs, sa durée, les modalités de réalisation, le nombre de participants et les conditions financières.

Selon les modalités convenues entre les parties, une convention de formation pourra être établie conformément aux dispositions du Code du travail.

La planification définitive de la formation est réalisée après validation de la commande par les deux parties. Les modalités de règlement (règlement direct, acompte, subrogation totale ou partielle, financement par un organisme tiers) sont définies en fonction de la nature de la prestation et des conditions de prise en charge éventuelles.

NC Möbius Retail Consulting se réserve le droit de débiter les travaux préparatoires (ingénierie pédagogique, personnalisation des contenus, démarches administratives, création des espaces apprenants, gestion et organisation logistique) dès la validation de la commande.

2.2 Organisation des sessions de formation

2.2.1 Effectif des sessions

Pour garantir la qualité pédagogique des formations, NC Möbius Retail Consulting définit, selon la nature de chaque action de formation, un effectif minimum et un effectif maximum de participants.

Pour les formations inter-entreprises, le nombre de participants est limité afin de garantir la qualité des échanges et des mises en situation pédagogiques. NC Möbius Retail Consulting se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Dans cette hypothèse, le Client en sera informé dans les meilleurs délais et aucune indemnité ne pourra être réclamée.

À l'inverse, une formation pourra être maintenue avec un effectif inférieur au minimum initialement prévu lorsque les conditions pédagogiques le permettent.

2.2.2 Convocations et informations pratiques

Les convocations, ainsi que l'ensemble des informations pratiques (horaires, lieu de formation, accès, modalités d'organisation et, le cas échéant, lien d'accès à l'espace apprenant), sont adressées aux participants ou au Client avant le démarrage de la formation.

Le lieu de réalisation indiqué sur les documents préparatoires est communiqué à titre indicatif. Pour des raisons d'organisation ou de disponibilité des salles, NC Möbius Retail Consulting se réserve la possibilité de modifier le lieu de formation, sous réserve que celui-ci demeure situé dans le même secteur géographique ou que cette modification n'entraîne pas de préjudice pour le Client.

2.2.3 Documents remis et prise en charge

À l'issue de la formation, NC Möbius Retail Consulting remet au Client les documents prévus dans la convention ou le devis, selon les modalités convenues et sous réserve du respect des obligations contractuelles du Client.

Lorsque la formation bénéficie d'un financement par un OPCO ou tout autre organisme financeur, il appartient au Client de vérifier l'éligibilité de l'action de formation, d'effectuer les démarches nécessaires et de transmettre les informations exactes relatives aux participants. NC Möbius Retail Consulting ne pourra être tenue responsable d'un refus, d'une réduction, d'un retrait ou d'une remise en cause de la prise en charge résultant d'un manquement du Client à ses obligations ou des décisions de l'organisme financeur.

2.3 Formations intra

2.3.1 Commande et préparation de la formation

Toute demande de formation intra fait l'objet d'un devis ou d'une proposition commerciale précisant notamment les objectifs, le programme, la durée, les modalités d'organisation, les conditions financières ainsi que les éventuels frais annexes.

La signature du devis, de la proposition commerciale ou de la convention de formation vaut commande ferme et définitive et emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

La planification de la formation est réalisée après validation de la commande par les deux parties. Les modalités de règlement (règlement direct, acompte, subrogation totale ou partielle, financement par un organisme tiers) sont définies en fonction de la nature de la prestation et des conditions de prise en charge éventuelles.

NC Möbius Retail Consulting se réserve le droit de débiter les travaux préparatoires dès la validation de la commande, notamment l'ingénierie pédagogique, la personnalisation des contenus, la création des espaces apprenants, la gestion administrative, la préparation des documents Qualiopi, des convocations, des conventions et de tout document nécessaire au bon déroulement de l'action de formation.

2.3.2 Documents remis et financement

Les documents administratifs (convention de formation, convocations, programme, accès à l'espace apprenant, livrets pédagogiques ou tout autre document utile) sont transmis au Client ou aux participants selon le calendrier défini pour la formation.

À l'issue de la formation, NC Möbius Retail Consulting remet au Client les documents prévus au devis ou à la convention, selon les modalités convenues.

Lorsque la formation bénéficie d'un financement par un OPCO ou tout autre organisme financeur, les documents nécessaires à la prise en charge sont établis conformément aux obligations réglementaires. Il appartient toutefois au Client de s'assurer de la conformité de son dossier et du respect des exigences de l'organisme financeur.

Article 3 - Modalités de formation

3.1 Organisation pédagogique

3.1.1 Méthodes pédagogiques

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

3.1.2 Durée des formations

Les durées des formations sont précisées sur le site internet ainsi que sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

3.2 Lieu de réalisation des formations

3.2.1 Formations inter

Les formations inter peuvent être assurées dans les locaux de l'Organisme de formation ou dans un lieu tiers choisi par celui-ci.

3.2.2 Formations intra

Les formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client, lequel s'engage à mettre à disposition des participants un environnement calme, ainsi que l'équipement nécessaire au bon déroulement de la formation (connexion internet stable, ordinateur,

écran partageable et toute ressource utile aux activités pédagogiques prévues).

3.2.3 Adaptation des modalités de réalisation

Lorsque les moyens techniques sont insuffisants, l'Organisme de formation se réserve le droit de proposer un autre format (distanciel ou dans un lieu externe), sans que cela ne puisse constituer une annulation imputable à l'Organisme.

3.3 Conditions de participation

3.3.1 Respect du règlement intérieur

Les participants aux formations réalisées dans des locaux mis à disposition par l'Organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur du centre de formation.

Si la formation se déroule dans un établissement d'accueil ou dans les locaux du Client, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur applicable sur le site concerné.

3.3.2 Exclusion d'un participant

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable.

3.4 Documentation pédagogique

3.4.1 Nature de la documentation

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou omission constatée dans la documentation (ci-après la « Documentation ») remise au Client.

Cette Documentation constitue exclusivement un support pédagogique et ne peut être assimilée à un manuel pratique, un document réglementaire ou une consultation juridique.

3.4.2 Limites de la documentation

Les annexes documentaires éventuellement remises complètent la formation sans engager la responsabilité de l'Organisme de formation quant à leur exhaustivité.

L'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une mise à jour de la Documentation postérieurement à la réalisation de la formation.

Article 4 - Tarifs et conditions de règlement

4.1 Tarifs

Les tarifs des formations inter et intra sont indiqués dans le devis, la proposition commerciale ou la convention de formation adressés au Client.

Les prestations de formation professionnelle continue remplissant les conditions légales d'exonération sont exonérées de TVA conformément à l'article L.213-93 du Code des impositions sur les biens et services (CIBS). Les autres prestations sont soumises à la TVA au taux en vigueur.

Sauf indication contraire figurant au devis ou à la convention, les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, de location de salle ou tout autre frais logistique nécessaire à la réalisation de la formation ne sont pas compris dans le prix de la prestation et font l'objet d'une facturation distincte.

Toute prestation commencée est due dans son intégralité.

4.2 Modalités de règlement

La signature du devis, de la convention ou de la proposition commerciale vaut commande ferme et définitive et entraîne l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Les modalités de règlement sont précisées sur la facture émise par NC Möbius Retail Consulting.

Selon la nature de la prestation, les parties peuvent convenir :

- d'un règlement direct par le Client ;
- d'un acompte ;
- d'un paiement échelonné ;
- d'une subrogation totale ou partielle ;
- ou de toute autre modalité convenue par écrit.

En cas de financement par un organisme tiers (OPCO, FAF, France Travail ou tout autre organisme financeur), le Client demeure seul responsable du règlement des sommes restant éventuellement à sa charge.

4.3 Prise en charge par un organisme financeur

Lorsque la formation fait l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO ou tout autre organisme financeur, il appartient exclusivement au Client :

- d'effectuer les démarches nécessaires ;
- de transmettre à NC Möbius Retail Consulting l'accord de prise en charge avant le

démarrage de la formation ;

- de communiquer toute information exacte relative aux participants ;
- de respecter les exigences et délais imposés par l'organisme financeur.

Lorsque la prise en charge est accordée sous forme de subrogation de paiement, totale ou partielle, le Client demeure seul responsable du règlement des sommes restant éventuellement à sa charge.

Toute modification des participants, des dates, des durées ou de toute autre information susceptible d'avoir une incidence sur la prise en charge devra être déclarée sans délai par le Client auprès de l'organisme financeur.

NC Möbius Retail Consulting ne pourra être tenue responsable d'un refus total ou partiel de prise en charge résultant notamment :

- d'une déclaration tardive ;
- d'une absence de déclaration ;
- d'un changement de participant non signalé ;
- d'une modification des conditions de formation ;
- ou du non-respect des exigences de l'organisme financeur.

En conséquence, en cas de refus, de diminution, de suppression ou de remise en cause de la prise en charge, pour quelque motif que ce soit, l'intégralité des sommes non financées restera due par le Client, qui en demeure seul responsable.

4.4 Frais de gestion administrative

La première demande de modification administrative (changement de participant, de date, de session ou toute autre modification nécessitant la mise à jour des documents contractuels et administratifs) est réalisée sans frais.

À compter de la deuxième demande de modification concernant une même action de formation, des frais de gestion administrative de 20 € HT par demande seront facturés.

Toute demande de modification formulée dans les 5 jours ouvrés précédant le début de la session concernée sera facturée 35 € HT par demande, en raison des contraintes d'organisation qu'elle engendre.

4.5 Frais logistiques

Lorsque les formations sont réalisées dans les locaux du Client ou dans tout autre lieu convenu entre les parties, les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, de location de salle ou toute autre dépense logistique sont facturés conformément aux dispositions prévues dans le devis ou la convention.

Toute modification du lieu, des dates, de la durée ou des modalités d'organisation intervenant après la signature du devis ou de la convention et entraînant des frais supplémentaires pourra donner lieu à une facturation complémentaire après information

du Client.

4.6 Retard de paiement

Toute somme non réglée à son échéance entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'application des intérêts de retard prévus par le Code de commerce
- ainsi que l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement prévue à l'article L.441-10 du Code de commerce.

Après mise en demeure demeurée sans effet pendant 8 jours calendaires, NC Möbius Retail Consulting pourra engager toute procédure de recouvrement utile devant les juridictions compétentes.

Article 5 - Annulation, report ou modification à l'initiative de NC Möbius Retail Consulting

5.1 Cas d'annulation, de report ou de modification

NC Möbius Retail Consulting se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier une action de formation lorsque les circonstances l'exigent, notamment en cas :

- d'effectif insuffisant pour garantir la qualité pédagogique de la formation
- d'indisponibilité du formateur
- de contraintes techniques, logistiques ou organisationnelles
- ou de tout événement empêchant le bon déroulement de la formation.

Le Client sera informé dans les meilleurs délais.

5.2 Modalités de remplacement ou de report

NC Möbius Retail Consulting pourra notamment :

- reporter la formation à une date ultérieure
- modifier le lieu ou les horaires de la formation, sous réserve que ces modifications ne portent pas atteinte à son bon déroulement ;
- remplacer le formateur initialement prévu par un intervenant présentant des compétences équivalentes.

5.3 Cas de force majeure

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil ou de tout événement

extérieur rendant objectivement impossible l'exécution de la prestation, NC Möbius Retail Consulting s'engage à proposer une nouvelle date de réalisation.

Si aucun report ne peut être convenu entre les Parties, les sommes éventuellement perçues au titre des prestations non réalisées seront remboursées.

Le Client ne pourra prétendre à aucune autre indemnité, pénalité, remboursement de frais annexes ou dommages et intérêts.

Article 6 - Annulation, report ou remplacement d'un participant à l'initiative du Client

6.1 Dispositions générales

Toute demande d'annulation, de report ou de modification devra être formulée par écrit à l'adresse **ncmobiusretailconsulting@gmail.com**.

La signature du devis, de la convention ou de la proposition commerciale entraîne la réservation des dates de formation ainsi que le lancement des travaux préparatoires.

Le prix de la prestation couvre l'ensemble des travaux préparatoires, de l'ingénierie pédagogique, de l'animation, du suivi administratif et de la clôture de l'action de formation.

6.2 Annulation ou report

À ce titre :

- Toute annulation ou demande de report intervenant plus de **30 jours calendaires** avant le début de la formation pourra être effectuée sans frais.
- Toute annulation ou demande de report intervenant entre **30 jours et 20 jours calendaires** avant le début de la formation entraînera la facturation d'une indemnité correspondant à **30 %** du montant total de la prestation.
- Toute annulation ou demande de report intervenant entre **20 jours et 10 jours calendaires** avant le début de la formation entraînera la facturation d'une indemnité correspondant à **50 %** du montant total de la prestation.
- Toute annulation ou demande de report intervenant moins de **10 jours calendaires** avant le début de la formation entraînera la facturation de **100 %** du montant total de la prestation concernée.

6.3 Parcours composés de plusieurs sessions

Lorsqu'une action de formation est organisée en plusieurs sessions ou journées faisant l'objet d'un même devis, d'une même convention ou d'un même contrat, les dates réservées constituent un engagement contractuel ferme sur l'ensemble du parcours.

En conséquence, l'annulation ou le report d'une ou plusieurs sessions après le démarrage du parcours, y compris lorsque ces sessions sont programmées plusieurs semaines ou plusieurs mois plus tard, entraînera la facturation intégrale des sessions concernées, sauf accord écrit préalable de NC Möbius Retail Consulting.

6.4 Absence ou remplacement d'un participant

Toute absence d'un participant, quelle qu'en soit la cause, ne donnera lieu à aucune réduction du prix de la formation dès lors que la session est maintenue.

Le Client peut remplacer un participant empêché par une autre personne appartenant à la même entreprise, sous réserve d'en informer NC Möbius Retail Consulting au plus tard la veille de la formation, afin de permettre la mise à jour des documents administratifs.

Lorsque la formation bénéficie d'une prise en charge par un OPCO ou tout autre organisme financeur, il appartient exclusivement au Client de déclarer ce changement auprès de l'organisme concerné et de s'assurer de son acceptation.

En cas de refus de prise en charge, d'absence de déclaration ou de toute modification non validée par l'organisme financeur, NC Möbius Retail Consulting ne pourra être tenue responsable. Les sommes non prises en charge resteront intégralement dues par le Client.

6.5 Application aux formations intra-entreprises

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux formations intra-entreprises.

Toute demande d'annulation, de report, de modification ou de remplacement d'un participant est soumise aux conditions prévues au présent article ainsi qu'aux dispositions relatives aux frais de gestion administrative et aux modalités de prise en charge par un organisme financeur.

Article 7 - Propriété intellectuelle et droits d'auteur

7.1 Propriété des supports pédagogiques

Les supports papier ou numériques remis lors de la formation ou mis à disposition dans l'espace apprenant demeurent la propriété exclusive de NC Möbius Retail Consulting.

Ils sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduits, représentés, diffusés, adaptés, modifiés ou exploités, en tout ou partie, sans l'autorisation écrite préalable de NC Möbius Retail Consulting.

7.2 Conditions d'utilisation

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations, images, vidéos, exercices, méthodes, outils pédagogiques et documents remis ou consultables dans le cadre de la

formation est exclusivement destiné à un usage personnel et professionnel des participants dans le cadre de la formation suivie.

Toute utilisation autre que celle expressément prévue dans le cadre de la formation est interdite sans l'autorisation écrite préalable de NC Möbius Retail Consulting.

Toute reproduction, diffusion, commercialisation, mise à disposition de tiers ou exploitation non autorisée est susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur.

7.3 Engagement du Client

Le Client s'engage à ne pas reproduire, céder, transmettre, diffuser, partager ou communiquer à des tiers, directement ou indirectement, les supports pédagogiques remis dans le cadre de la formation.

Il s'interdit également d'utiliser tout ou partie des contenus, méthodes, outils ou supports pédagogiques de NC Möbius Retail Consulting afin de développer, commercialiser ou animer une activité concurrente, sans l'autorisation écrite préalable de NC Möbius Retail Consulting.

Article 8 - Renseignements et réclamations

8.1 Demandes d'information et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation relative aux présentes Conditions Générales de Vente ou à une prestation réalisée par **NC Möbius Retail Consulting** doit être formulée par écrit aux coordonnées suivantes :

NC Möbius Retail Consulting

À l'attention de **Madame Nadia CHERBAL**

10 rue du Coupillon

57050 METZ

 [**ncmobiusretailconsulting@gmail.com**](mailto:ncmobiusretailconsulting@gmail.com)

NC Möbius Retail Consulting s'engage à accuser réception de la demande et à y répondre dans les meilleurs délais.

Article 9 - Responsabilité

9.1 Choix de la formation

Le Client reconnaît avoir choisi la formation en fonction de ses besoins et de ceux de ses collaborateurs.

Il lui appartient de s'assurer de l'adéquation de la formation avec ses objectifs, les prérequis éventuels ainsi qu'avec le profil des participants.

9.2 Limitation de responsabilité

La responsabilité de l'Organisme de formation ne pourra être engagée qu'en cas de manquement contractuel qui lui serait directement imputable et sera limitée aux seuls préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, immatériel ou consécutif.

En tout état de cause, si la responsabilité de l'Organisme de formation venait à être retenue, le montant total des sommes mises à sa charge ne pourra excéder le montant effectivement payé par le Client au titre de la formation concernée.

9.3 Obligation de moyens

L'Organisme de formation est soumis à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations.

À ce titre, il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens pédagogiques, techniques et humains nécessaires afin d'assurer la qualité de la formation et de favoriser l'atteinte des objectifs pédagogiques définis.

L'Organisme de formation ne peut toutefois garantir l'obtention d'un résultat particulier, celui-ci dépendant notamment de l'implication du Client, des participants ainsi que de la mise en œuvre effective des compétences acquises à l'issue de la formation.

9.4 Limites de responsabilité

En aucun cas, l'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable :

- d'un éventuel échec à un examen ou à une certification ;
- de l'absence de progression des performances commerciales, managériales ou opérationnelles ;
- des décisions prises par le Client ou les participants à l'issue de la formation ;
- des conséquences organisationnelles, humaines, financières ou commerciales pouvant résulter de la mise en œuvre ou de la non-mise en œuvre des enseignements dispensés.

Le Client reconnaît que l'Organisme de formation n'est pas garant de l'application, par les participants, des connaissances et compétences transmises pendant ou après la formation.

Article 10 - Protection des données personnelles

10.1 Principes généraux

NC Möbius Retail Consulting attache une importance particulière à la protection des données personnelles de ses Clients, stagiaires, prospects et partenaires.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'exécution des prestations sont traitées conformément aux dispositions du **Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD)** et de la **loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée**, dite « Informatique et Libertés ».

10.2 Finalités des traitements

Les données collectées sont exclusivement destinées :

- à la gestion des demandes de formation ;
- à l'organisation administrative et pédagogique des actions de formation ;
- à l'émission des conventions, convocations, certificats, attestations, feuilles d'émargement et factures ;
- au suivi qualité, notamment dans le cadre des exigences de la certification Qualiopi ;
- ainsi qu'au respect des obligations légales et réglementaires applicables aux organismes de formation.

10.3 Conservation et communication des données

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités poursuivies ainsi que pendant les délais légaux de conservation applicables.

Elles peuvent être communiquées uniquement aux personnes ou organismes habilités lorsque cela est nécessaire à l'exécution de la prestation ou lorsque la réglementation l'impose, notamment aux OPCO, organismes certificateurs, autorités administratives et plateformes de gestion de la formation (notamment **Digiforma**).

10.4 Droits des personnes concernées

Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, de portabilité de ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Ces droits peuvent être exercés par simple demande écrite adressée à :

NC Möbius Retail Consulting

10 rue du Coupillon
57050 Metz

ou par courriel à :

ncmobiusretailconsulting@gmail.com

10.5 Sécurité des données

NC Möbius Retail Consulting met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données personnelles traitées.

Article 11 - Dispositions diverses

11.1 Nullité partielle

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était déclarée nulle, inapplicable ou réputée non écrite en application d'une disposition légale ou réglementaire ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, les autres dispositions demeureront pleinement applicables et conserveront tous leurs effets.

11.2 Renonciation

Le fait pour NC Möbius Retail Consulting de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

11.3 Confidentialité

Les Parties s'engagent à conserver strictement confidentielles toutes les informations, documents, données, méthodes, supports pédagogiques, concepts, informations commerciales, financières, techniques ou stratégiques dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de l'exécution de la prestation.

Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée de la relation contractuelle et demeure applicable pendant une durée de **trois (3) ans** à compter de son expiration ou de sa cessation, pour quelque cause que ce soit.

11.4 Sous-traitance

NC Möbius Retail Consulting se réserve la possibilité de confier tout ou partie de l'exécution des prestations à un intervenant, partenaire ou sous-traitant présentant les compétences requises.

NC Möbius Retail Consulting demeure seule responsable, à l'égard du Client, de la bonne exécution des prestations réalisées dans ce cadre.

11.5 Références commerciales

Sauf opposition écrite préalable du Client, NC Möbius Retail Consulting est autorisée à mentionner le nom du Client, sa dénomination sociale, son nom commercial, son logo ou ses marques à titre de référence commerciale, sur tout support de communication, de prospection ou de présentation.

11.6 Indépendance des Parties

Les Parties reconnaissent agir en toute indépendance.

Les présentes Conditions Générales de Vente ne pourront en aucun cas être interprétées comme créant entre elles une société de fait, une coentreprise, un mandat, un contrat de travail ou un quelconque lien de subordination.

11.7 Intégralité du contrat

Le devis, la convention de formation, leurs éventuels avenants ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente constituent l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties et remplacent tout échange, proposition ou accord antérieur ayant le même objet.

11.8 Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de différend relatif à leur interprétation ou à leur exécution, les Parties s'engagent à rechercher, dans un premier temps, une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions matériellement et territorialement compétentes du ressort du siège social de NC Möbius Retail Consulting.

NCMC - Conditions Générales de Vente mises à jour le 24 août 2026 (Version V3).

Ces conditions annulent et remplacent toutes versions antérieures.

NC Möbius Retail Consulting - Nadia CHERBAL

Entreprise Individuelle (EI)

SIRET : 989 445 424 00017

Siège : 10 rue du Coupillon, 57050 Metz

Email : ncmobiusretailconsulting@gmail.com